



Conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de la Moselle

En direct de L'URPS

formations en MAI

le RIR Lorraine propose dans le cadre du DPC une formation à la réhabilitation respiratoire pour les kinésithérapeutes libéraux dans la prise en charge des maladies respiratoires chroniques.

**Prochaine session les
21 et 22 mai**

**inscriptions sur le site
de l'URPS MK**

Le GETCOP (groupe d'évaluation des thérapies complémentaires personnalisées) organise **les 27 et 28 mai** un congrès sur les thérapies complémentaires au centre de congrès PROUVE à NANCY
Renseignements sur le site du GETCOP



**FAITES CONNAITRE VOS
COMPETENCES PAR UN SITE
INTERNET**

La kinésithérapie est en évolution vers plus de reconnaissance des compétences techniques et humaines de chacun. Le Conseil de l'Ordre participe de ce changement afin de faire reconnaître notre profession auprès des autres professionnels de santé par l'organisation transversale de réunions d'information, mais aussi auprès du public par des articles et des reportages.

Chaque personne physique ou morale peut se faire connaître grâce à la création d'un site internet. Pour autant ce vecteur de communication est soumis à certaines règles édictées par le code de déontologie applicable à la profession.

Celles-ci sont rappelées dans la charte de création de site internet téléchargeable sur le site du CNOMK.

<http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2011/05/CHARTRE-INTERNET-SITES-INTERNET-MK-2012.pdf>



Pathologies du Genou

Suite au succès de la réunion du 16 mars dernier concernant les pathologies de l'épaule, se tiendra au siège de l'AMMPPU, 6 quai Paul WILTZER à METZ le **jeudi 16 juin** une réunion entre médecins et masseurs-kinésithérapeutes pour évoquer la prise en charge des pathologies du genou.

Inscrivez vous vite!

Le CDO 57 en pratique

Une **permanence le mercredi** aux heures d'ouverture des locaux.

de **8h30 à 12 heures**
et de **13h30 à 17 heures**

Avec des conseillers présents pour répondre à vos questions et réceptionner vos demandes.

03.87.36.26. 30

cdo57@ordremk.fr

Il vous suffira ensuite de faire enregistrer l'existence de votre site par le CDO d'exercice.

Les règles sont notamment de ne pas avoir un caractère publicitaire, promotionnel ou un lien commercial quelconque.

Vous pourrez y faire figurer vos titres et diplômes dûment reconnus par le conseil national de l'ordre (cette liste est remise à jour régulièrement sur le site du CNOMK) et enregistrés auprès du conseil départemental.

La commission communication et votre CDO se tiennent à votre disposition pour tout renseignement à ce sujet.

Le C.H.R METZ-THIONVILLE propose 3 postes à temps plein de Masseur- Kinésithérapeute Secteurs d'activité :

MCO (court séjour médecine, chirurgie, obstétrique)

SSR spécialisé appareil locomoteur

SSR spécialisé système nerveux

SSR spécialisé grands brûlés

SSR spécialisé gériatrie

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser à M. VANDER MAREN par e-mail :

m.vander-maren@chr-metz-thionville.fr

LE MERCREDI 25 MAI à 19h00 à l'ILFMK de NANCY 57 bis, rue NABECOR une rencontre ouverte à tous les Masseurs kinésithérapeutes se tiendra avec le bureau décentralisé du **CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE**.

N'hésitez pas à vous déplacer pour rencontrer vos conseillers nationaux.